

# Vous êtes Élu·e ?

Bénéficiez d'une expertise sur le **logement** et l'**habitat** !



L'ADIL, Agence Départementale d'Information sur le Logement, répond de façon neutre et personnalisée à toutes vos questions logement.



# Pourquoi se tourner vers votre ADIL ?

## DROIT DU LOGEMENT POUR TOUS

L'ADIL propose un service d'information juridique de proximité pour vos administrés (locataires, propriétaires, accédants, professionnels...).

## CONSTRUCTION, RÉNOVATION

L'ADIL aide à la sécurisation des projets de rénovation, d'adaptation et d'accès : réglementation, aides financières, contrats, garanties, assurances, et plans de financement...

## IMPAYÉS, EXPULSIONS

L'ADIL informe vos concitoyens en situation d'impayés de loyers, de charges, sur les procédures, et les met en relation avec d'autres professionnels de la prévention des expulsions (travailleurs sociaux, conciliateurs, commissaires de justice...).

## LOGEMENTS COMMUNAUX

L'ADIL conseille dans la gestion du parc locatif communal : baux, diagnostics techniques, état des lieux, montant du loyer, des charges, préavis, travaux, impayés...

Régions, Départements, EPCI, Communes, appuyez-vous sur notre expertise grâce à notre connaissance du droit, du territoire et des besoins de ses habitants.

Au plus près des besoins des ménages et des enjeux des territoires, les ADIL informent et forment les acteurs locaux et participent aux instances de l'habitat.



## LOGEMENTS VACANTS

L'ADIL apporte des éléments de repérage et de connaissance sur les logements vacants. Elle guide et ainsi favorise l'accueil des bailleurs et investisseurs : fiscalité, aides aux travaux, garanties impayés, normes de confort...

## COPROPRIÉTÉS INORGANISÉES OU DÉSORGANISÉES

L'ADIL accompagne les instances des copropriétés pour fiabiliser et sécuriser leurs prises de décisions, notamment en matière de travaux (règles de majorité, entretien du bâti, éco rénovation...).

## HABITAT INDIGNE

L'ADIL accompagne sur le choix de la procédure adaptée (mise en sécurité, traitement des situations d'urgence, logements abandonnés et sans maître...), et met en relation les services de la collectivité avec les acteurs de traitement de l'habitat indigne.

## POLITIQUES DE L'HABITAT

L'ADIL est un relais pour la mise en œuvre et la promotion de vos actions auprès des différents publics, dispositifs d'accès sociale, bail réel solidaire (BRS), aides locales à la rénovation, dispositifs d'investissement locatif... Elle vous fait bénéficier de son expertise, de ses retours d'expériences, et participe aux comités techniques et de pilotage des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), du plan départemental de l'habitat (PDH) et des programmes locaux de l'habitat (PLH), aux cellules de veille habitat indigne, au plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), au pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI)...

# L'ADIL, la force d'un réseau.

Présente sur tout le territoire depuis plus de 45 ans.

Le réseau des ADIL, c'est plus de 1 200 lieux d'accueil près de chez vous dans 87 départements.



L'ADIL vous aide à prendre les bonnes décisions en vous apportant tous les éclairages nécessaires.



Rapprochez-vous de votre Agence départementale.  
Les coordonnées du réseau sont disponibles sur le site [www.anil.org](http://www.anil.org)